

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 15 JANVIER 2010 -

Etaient présents ou représentés pour les différents collèges : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. BENOIT, M. ORGOGOZO et M. REIFFERS.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 15.

Il annonce que le PRES a demandé un vote du Conseil d'Administration des établissements à la suite de la modification de ses statuts. Un Conseil d'Administration plénier de Bordeaux 3 proposera ce point à son ordre du jour le 12 février 2010.

Par ailleurs, un débat concernant le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) des universités aura lieu au cours du printemps. Le 18 février 2010, une délégation ministérielle viendra faire le point avec l'équipe de direction sur les dispositions prises par l'université dans le cadre des conclusions de l'audit de juillet 2008, document qui sera communiqué fin février, sous format papier, aux conseillers.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité d'une présence de tous les conseillers lors de la séance concernant les RCE, après l'expression du CTP sur ce sujet.

La date du 23 avril est pour l'heure envisagée.

M. BEYLOT demande si un nouvel audit aura lieu.

Monsieur le Président précise que les conseillers du Ministère viennent constater ce que Bordeaux 3 a mis en place, à ce jour, à la suite de l'audit de 2008.

Il indique que les universités du Mans et de Dijon, dont les CA se sont exprimés également contre les RCE, sont soumises aux mêmes procédures.

Monsieur le Président annonce l'ajout à l'ordre du jour la présentation au CA du bilan social, précédemment présenté devant le CTP.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Mme BOULERIE a signalé le problème d'impression des documents envoyés.

Le Secrétaire général propose de mettre à disposition, pour consultation ou emprunt, un ou plusieurs exemplaires des documents à examiner en CA.

Mme RIGAL-CELLARD regrette que les envois se fassent en ordre dispersé. Elle reprend en cela une remarque déjà faite par M. RICHARD. Elle dénonce cette confusion, et, quitte à reculer la date du CA, elle souhaite un envoi d'un dossier complet de préparation de séance.

M. BEYLOT préconise un phasage des opérations et que l'ordre du jour soit arrêté au moins une semaine avant, ce qui permettra un délai raisonnable pour l'examen des documents et la discussion entre les conseillers, sans quoi l'instance se contente d'enregistrer les décisions.

Le Secrétaire général indique qu'en l'occurrence la commission des statuts qui s'est réunie la veille de cette séance du CA s'est interrogée sur la question de l'information des conseillers.

Mme DINCLAUX note que le PV n'est pas paginé.

Sur le chapitre VII, elle souhaite la correction suivante, à la place de la parenthèse : « le CFA recrutera à Bac + 2 au moins : L2, DUT, BTS... Il est envisagé un partenariat avec le BTS du lycée des Iris, pour la licence Edition ».

Après « Villetaneuse », les deux phrases suivantes doivent être remplacées par « et surtout Librairie. En édition, nos étudiants sont formés à la fabrication ou la négociation des droits étrangers ou chargés de diffusion. Outre la formation en entreprise, les principaux avantages du statut d'apprenti et la prise en charge des différents frais de formation ».

Sur l'article 8 des statuts, la correction en étant invité au CA de « l'université »... est indispensable.

M. BEYLOT, à propos du SIUAPS, souhaite voir préciser l'origine de cette proposition : il indique que « lors du CA du DAPS du 11 décembre 2009, M. GAY-LESCOT a émis des doutes quant à la mise en place des scénarios ».

Sur les élections étudiantes, la candidature enseignante doit préciser qu'il s'agit de M. BEYLOT.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité moins 1 voix.

II - PRESENTATION DU BILAN SOCIAL

A l'occasion de la présentation du bilan social, M. PEBARTHE dénonce l'hypocrisie gouvernementale, à travers les chiffres publiés par l'OCDE qui révèle le sous-encadrement administratif (cf. rapport au Sénat n° 382, 10 juin 2008, p. 44). Alors que la moyenne OCDE est d'un enseignant pour deux BIATOSS, la France affiche l'inverse : deux enseignants pour un BIATOSS. Les 72 % d'enseignants à Bordeaux ne révèlent donc pas un nombre excessif d'enseignants. Le problème du manque de personnels reste entier.

M. BEYLOT souhaite voir préciser la proportion importante de non-titulaires enseignants.

Le Secrétaire général précise qu'il s'agit d'ATER et lecteurs en termes de personnels, qui ne sont pas forcément installés sur des supports d'emplois titulaires.

M. JOLY remarque que, pour les BIATOS, les non-titulaires représentent également une valeur importante.

M. LOQUAY ajoute que les intervenants extérieurs n'ont pas été pris en compte.

Le vice-président du CA estime cette remarque très importante, cette évaluation permettrait de mettre en lumière l'estimation des besoins et le sous-encadrement.

Le Secrétaire général insiste sur la bonne utilisation par l'université des quotités d'emplois non utilisées.

Mme. DINCLAUX relève la proportion importante de MCF à l'IUT.

M. PORTINE souligne que les données générales présentées dans le bilan social sont la conséquence de la politique générale des emplois dans les universités.

M. JOLY demande la limite d'âge d'activité des enseignants.

Monsieur le Président explique les conditions de prolongation d'activité (pour un maximum de dix trimestres) et de surnombre pour les enseignants.

M. PEBARTHE rappelle que le gouvernement s'occupe de faire vieillir la pyramide des âges.

Il évoque le localisme et l'objectif inscrit dans la LRU de fixation a priori d'une barre limitative.

Monsieur le Président, au regard des chiffres, estime que Bordeaux 3 ne peut pas être suspecte de ce phénomène, même si la réflexion est toujours en cours au Ministère. A l'heure actuelle, c'est d'ailleurs un débat infini, sans le moindre début d'éclairage sur cette notion de « local ».

M. PEBARTHE s'insurge contre l'absurdité de ce raisonnement, puisque l'on souhaite par ailleurs concentrer l'excellence donc la spécialisation des étudiants, futurs enseignants en ces mêmes lieux.

Mme BOULERIE souligne la consommation d'heures complémentaires (HCC) dans son UFR alors que l'on y parle souvent de sur-encadrement.

Le vice-président CA explique que ce constat doit être analysé plus finement, il comprend notamment des heures FAD, des heures PRL.

En outre, M. BEYLOT souligne qu'il faut raisonner en ratio.

Le Secrétaire général accorde qu'il faudrait également affiner les chiffres au moins au niveau du département.

M. PORTINE, en tant qu'ancien directeur de l'UFR de Lettres, confirme ce point de vue.

M. JOLY commente la disparité de traitement entre les personnels nés avant 1946, qui bénéficient des modalités de CPA (cessation progressive d'activité) et ceux nés après.

Il dénonce une fois de plus les dénominations de « ressources » humaines ou « stock » d'emplois.

Monsieur le Président souligne qu'il sera intéressant de comparer les données du bilan social d'une année sur l'autre et de noter les évolutions sur les tendances lourdes, par exemple la diminution des catégories C.

M. PEBARTHE rappelle le nombre très élevé des HCC, notamment pour les MCF, qui préparent souvent une HDR. Ces heures sont parfois subies et les universités françaises se caractérisent par l'excès des heures de cours pour les enseignants-chercheurs (EC).

Il serait d'ailleurs éclairant d'évaluer la charge de travail des enseignants-chercheurs en exposant le ratio EC- nombre d'étudiants.

La responsable de la Cellule des études et de la prospective précise que le choix a été fait de ne traiter dans le bilan social, par définition, que des données relatives aux personnels mais l'étude pourra être menée dans un autre cadre.

M. GUETTE félicite le service et les personnes ayant travaillé sur ce bilan social qui est important pour toute structure. Les évolutions du taux d'absences notamment est très important. La localisation des résidences des personnels est également une donnée sociale importante de plus en plus prise en compte par les directions au travers des plans de déplacement des personnels.

Monsieur le Président relativise la fiabilité de l'indicateur relatif aux congés pour les enseignants, la modalité de rattrapage des cours étant largement pratiquée.

M. JOLY serait intéressé par un arrêt sur image pour les populations disposant des revenus les plus faibles, afin d'éclairer le travail de la commission locale d'action sociale.

III - L'APPEL A PROJETS DU CONSEIL REGIONAL

Le calendrier particulièrement contraint de l'appel à projets Région (appel lancé début décembre et date limite de dépôt des dossiers le 7 janvier) n'a pas permis la transmission des dossiers examinés la veille en CEVU autrement qu'en séance et le vice-président du CEVU s'en excuse.

L'instruction des dossiers a été menée parallèlement au travail conduit par l'Université de Bordeaux. Le 5 janvier, la commission formation du PRES a établi des priorités et le 6 janvier, la commission TICE du PRES a élaboré une lettre de cadrage dans ce domaine. Cette lettre définit quatre axes, dont l'axe « apprentissage des langues » sur lequel notre université s'est clairement positionnée.

La direction de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 souhaite en effet présenter un projet « laboratoires multimédias » dans cet axe tout en proposant également deux projets établissement spécifiques, qui concernent les Arts, seule cette UFR ayant répondu à l'appel à projets.

Ces deux projets Arts étaient à l'origine divisés en trois axes mais les recommandations formulées en CEVU amènent à les reformater. Le premier projet concernant le devenir des étudiants d'arts appliqués devra en outre préciser qu'il sera piloté par l'observatoire étudiant de notre établissement. La nécessité de mieux analyser de ce point de vue les futures formations notamment en Design est évidente. Le second projet des Arts plastiques et appliqués concernant les outils pédagogiques intégrera également le projet

initialement prévu sous l'axe « documentation » dont le volume budgétaire est trop faible et qui viendrait se superposer au dossier déposé par les SCD.

Le projet le plus conséquent vise à renforcer la pédagogie des langues, conformément aux nouvelles orientations des maquettes. Il faut donc repenser les outils et les moyens de l'apprentissage à travers l'aménagement de 13 nouveaux laboratoires qui s'adresseraient d'abord à nos étudiants et pourraient compléter les outils mobilisés l'été dans le cadre de la MILC pour toutes les actions interuniversitaires. Certaines dépenses d'équipement ne seront pas éligibles (mobilier et câblage) et la participation globale de la région s'élèverait à 28 %.

Le dispositif d'autoformation guidée, avec production de supports pédagogiques, un outil labo et un encadrement en tutorat sera complémentaire du dispositif langues en présentiel. Sept labos pourraient être mis en place en 2010 et six en 2011.

Ce projet est cependant en-deçà de la récente réalisation de Toulouse 2 (36 millions d'euros financés aux deux tiers par la région Midi-Pyrénées).

La localisation, pensée dans le cadre de la réforme interne, est pressentie dans le bâtiment C équipé pour gérer le contrôle d'accès afin de pouvoir étendre leurs horaires d'ouverture.

Le vice-président du CEVU indique que le projet Labo de langues a été voté à l'unanimité et les autres projets à l'unanimité moins trois voix.

Mme RIGAL-CELLARD pose la question de l'articulation avec le projet MILC. Ne s'agit-il pas d'une « petite maison des langues » ?

Le vice-président du CEVU indique qu'il s'agit de solliciter la Région sur un projet pédagogique Bordeaux 3 alors que la MILC n'a pas vocation à prendre en charge l'apprentissage des langues pour les étudiants non-spécialistes de notre université. Les dispositifs sont à ses yeux totalement complémentaires : il s'agit bien ainsi de distinguer les équipements pédagogiques de notre université du projet interuniversitaires langues et cultures qui devrait se traduire par la construction d'un bâtiment spécifique.

M. LOQUAY rejoint l'inquiétude de Mme RIGAL-CELLARD en rappelant que Bordeaux 3 souffre d'un déficit de 50 % de locaux. Ainsi, le projet ne peut-il pas être rattaché à un projet interuniversitaire, à travers le plan Campus par exemple ?

Monsieur le Président rappelle que ce projet doit être avant tout relié aux nouvelles ambitions du projet de l'établissement concernant la formation des étudiants.

M. JOLY demande que l'on prenne en compte les travaux en cours et les aménagements matériels programmés.

Le vice-président du CEVU rappelle que l'amplitude des cours sera forcément augmentée dans de nouveaux rythmes annuels pour répondre aux nouveaux objectifs et aux nouveaux besoins.

M. PORTINE dénonce le flou des projets : on revendique des laboratoires à l'heure où l'on sait que le côté cognitif de l'autoformation est insuffisant. Le concept doit être nourri, avec des moyens actualisés, notamment en prenant en compte l'usage multiplié des portables par les étudiants.

Mme LE GARS souhaiterait voir étoffer le nombre de personnes susceptibles de participer au projet.

Le vice-président du CEVU peut indiquer le nom des directeurs d'UFR concernés à priori, lors de cette phase de constitution du dossier, mais le comité de pilotage du projet est en réalité en cours de recrutement.

M. LOQUAY rejoint le point de vue de M. PORTINE, notamment dans l'intérêt d'intégrer le projet au plan de construction Campus.

M. BEYLOT quant à lui, souscrit également à toutes les inquiétudes, relatives au projet pédagogique en soi comme à ses modalités (ne vaut-il pas mieux raisonner en classes mobiles ?), ou de la localisation des laboratoires. En outre, il souligne que la charge reste considérable pour le budget de Bordeaux 3.

Le vice-président du CEVU, du fait du public principalement visé, pense rattacher les investissements aux crédits du plan Réussir en Licence. Par contre, la modalité classes mobiles coûterait plus d'une fois et demie plus cher. En outre, la localisation dans un bâtiment avec sécurisation et contrôle d'accès présente des possibilités d'utilisation conforme à nos projets.

M. BEYLOT exprime son accord avec l'idée de rattacher le projet concernant le devenir des étudiants des Arts à l'observatoire étudiants local et régional, sous peine de rejet.

M. BEYLOT et Mme RIGAL-CELLARD demandent de moduler le projet concernant les laboratoires de langues, avec d'autres modalités pédagogiques.

Le projet Arts plastiques – Arts appliqués “Construire le devenir des étudiants - thème 1 : des outils pour évaluer la formation et favoriser l’insertion ” est adopté à l’unanimité.

Le projet Arts plastiques – Arts appliqués “ Construire le devenir des étudiants - thème 2 : des outils de travail pour construire l’excellence” est adopté à l’unanimité.

Le projet Compétences en langues – Laboratoires multimédias est adopté à l’unanimité, 2 membres ne prenant pas part au vote.

Pour la recherche, le vice-président du Conseil Scientifique annonce que huit projets seront présentés, au nom des équipes les plus rodées à l'exercice : AUSONIUS, GHYMAC, IRAMAT. Marion LAGRANGE porte quant à elle un projet sur le patrimoine des universités au titre de l'Histoire de l'Art.

Ce résultat n'est pas très conséquent mais les équipes ont été très investies sur les dossiers AERES, et les thématiques prioritaires du Conseil Régional ont été indiquées tardivement.

Il est d'ailleurs prévu que les porteurs des nouvelles thématiques viennent expliciter les termes de ce partenariat régional.

Le vice-président du CS ajoute que le caractère interuniversitaire doit dans tous les cas être accentué et les projets doivent être décloisonnés au maximum.

Ce caractère est par exemple présent dans les projets MSHA, qui remontent directement alors que des chercheurs de Bordeaux 3 sont concernés.

Monsieur le Président quant à lui a exprimé au responsable de la Région, M. RICHEBOIS, que les équipes de chercheurs ne sont pas responsables de la faible productivité en termes de projets, dans les conditions de leur travail actuel.

M. PEBARTHE pose la question du soutien institutionnel alors que l'interdisciplinarité est la chose la plus difficile à mettre en place. L'information doit donc être devancée par rapport aux calendriers d'appels à projets. Pour développer des projets originaux, il faut développer cette communication avec les enseignants-chercheurs pour créer les conditions de l'effervescence intellectuelle dont nous sommes capables.

Le vice-président du CS estime que l'an prochain, nous n'aurons pas d'excuses. Il ajoute que certains projets initiaux ont été abandonnés ou d'autres volontairement différés.

M. PEBARTHE préconise à moyen terme une stratégie, en lien également avec le BQR.

Mme RIGAL-CELLARD demande pourquoi *Arc en rêve* n'est pas partenaire du projet d'Histoire de l'Art.

M. FRANCE estime que le terme de patrimoine artistique pose question, le terme général de patrimoine est plus adapté.

Le vice-président du CS estime que le terme de patrimoine artistique a du sens, que la Région y est sensible et que le projet est bien situé en Histoire de l'art.

M. LOQUAY interroge l'équipe présidentielle sur le projet numérisation du fonds documentaire et artistique.

Monsieur le Président rattache cette activité au projet de Géographie, l'investissement étant pour l'instant porté par le Service Commun de Documentation, avec un fonds d'amorçage prévu pour le budget 2010, et un dépôt de projet global SCD présenté par ailleurs au Conseil Régional.

M. BEYLOT demande un récapitulatif au niveau établissement de l'ensemble des projets en page de garde du dossier transmis au Conseil Régional.

Monsieur le Président indique qu'aucun projet n'a été rejeté par le Conseil Scientifique.

Il a été dit que certains projets, n'étant pas parvenus à maturité, ont été différés, mais ils constituent donc un potentiel important pour l'avenir.

Les projets Recherche sont adoptés à l'unanimité.

IV - LES PRIMES DE CHARGE ADMINISTRATIVE (PCA) ET LES PRIMES DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE (PRP)

Monsieur le Président propose de réaliser le vote sur ces dispositifs au cours de ce mois de janvier, soit en milieu d'année, avec pour prochain objectif de l'avancer en début d'année universitaire pour 2010/2011.

La conférence des directeurs d'UFR a proposé la reconnaissance de nouvelles responsabilités, telles que celles liées à la mobilité étudiante, la préparation aux concours ou la formation à distance. Elle a proposé d'aligner les primes de directeurs du DEFLE et du

DAPS sur le régime des PCA applicable à la fonction de responsable de l'antenne d'Agen. La conférence a également préconisé la suppression des primes de directeurs d'UFR de moins de 500 étudiants.

Les directeurs d'UFR n'ayant pas souhaité entrer dans une logique gestionnaire, il a été procédé à une expression directe de leurs demandes, qui, totalisées, ont représenté une augmentation de 42 % par rapport au réalisé de l'année précédente.

L'équipe présidentielle propose une valorisation de 10 %, en considération de la contrainte budgétaire, l'augmentation étant rendue possible grâce à des sources de financement annexe : PRL, reversement financier de l'Institut universitaire de formation des maîtres pour les primes liées aux concours, droits FAD ou Certificats pour les PRP correspondantes.

En fonction de cet objectif de valorisation et de la reconnaissance des différentes primes de responsabilités pédagogiques selon les caractéristiques des UFR, l'équipe présidentielle proposera aux directeurs d'UFR, qui sont d'ailleurs les plus indiqués pour désigner nominativement les bénéficiaires des PRP au sein de leurs conseils, des enveloppes financières globales.

Le plancher de rémunération de la PRP est de 12 heures. Les Directeurs d'UFR décideront si telle ou telle filière justifie une PRP, celle-ci étant modulable de 12 à 24 heures.

Les PCA n'ont pas subi de changements majeurs, mis à part le transfert des PCA versées aux Directeurs de département d'UFR en PRP.

Monsieur le Président rappelle que le dispositif est transitoire dans l'attente de la réforme interne.

Mme RIGAL-CELLARD, comme M. BEYLOT, pose la question de la suppression de la catégorie des directeurs d'UFR de moins de 500 étudiants (soit en allemand et en philosophie).

M. FRANCE souhaite un éclairage sur la différence de traitement respectif des vice-présidents délégués et des chargés de mission.

Monsieur le Président estime que la différence tient dans le caractère externe de la mission de vice-président délégué, son rôle dans la représentation de l'établissement, sa responsabilité en tant que détenteur d'une délégation de signature.

M. BEYLOT accepte de s'exprimer sur la question des primes, mais demande que le vote des statuts des UFR soit reporté.

Le Président indique néanmoins qu'avec les procurations, les conditions de quorum sont acquises.

Le Secrétaire général précise qu'il faudra une majorité favorable de seize voix pour adopter les nouveaux statuts.

Mme DINCLAUX estime qu'il existe une méconnaissance totale des charges de travail des directions de filières de l'IUT.

Monsieur le Président informe que la remontée des demandes de l'IUT représentait une augmentation de 300 % par rapport à l'existant.

Le vice-président du CEVU accorde qu'il faudrait clarifier la responsabilité pédagogique de filière et de formation. Il faut éviter les doublons et c'est pourquoi n'apparaissent plus les PRP au niveau de la mention ou de la spécialité : c'est le niveau des parcours qui est retenu dans la simulation budgétaire. Selon les pratiques spécifiques, néanmoins, la responsabilité pourra être reconnue à un autre niveau, ce qui justifie que les UFR soient au final décisionnaires des enseignants bénéficiaires dans le cadre du pré-calcul de l'enveloppe allouée.

Le vice-président du CEVU indique que ce pré-calcul et sa simulation budgétaire permettraient de passer de 122 à 150 bénéficiaires, et de reconnaître de nouvelles missions.

En outre, au titre des PCA, une reconnaissance de la direction des départements existe.

M. BEYLOT reconnaît que le dispositif n'a jamais satisfait personne, et qu'il est bienvenu de la clarifier.

M. LOQUAY suggère que l'on assimile les filières de l'IUT aux filières des autres formations.

La ligne Responsable filière IUT est modifiée en conséquence : 0, 12 à 24 heures TD sont susceptibles d'être allouées dans ce cadre.

Monsieur le Président présente l'interdiction du cumul de PRP au-delà de 24 heures TD comme un gage d'efficacité, en ce sens que ce principe incite à la répartition des responsabilités pédagogiques.

Le dispositif PCA PRP est adopté, malgré 7 abstentions.

V - EXAMEN DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président liste les modifications préconisées par la Commission des statuts.

Au 3.1, il a été proposé d'adopter un titre visible pour la 3^{ème} UFR, qui serait Géographie, Aménagement, Communication, à la place de U3i.

M. BEYLOT demande une information sur la réaction des membres de l'UFR à cette proposition.

M. LOQUAY rapporte une réaction défavorable, mais aucune solution partagée ni satisfaisante n'a été trouvée.

Monsieur BEYLOT rappelle qu'il regrette que le vote se fasse rapidement sur ces questions importantes.

Monsieur le Président mandate les conseillers membres de la 3^{ème} UFR de trouver leur future appellation (hormis U3i considéré comme non lisible) avant la séance du Conseil d'Administration du 12 février 2010 qui proposera donc une thématique statutaire (question des statuts du PRES et de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3).

VI - QUESTIONS DIVERSES

➡ Le vice-président du CA rappelle que les frais de restauration ont été alignés sur une pratique commune de la fonction publique (15,25 euros) qui s'avère, à l'usage, difficile à tenir, surtout dans le cadre de la réception de collègues extérieurs.

Une nouvelle délibération propose de porter ce tarif de prise en charge à 25 euros dans le cadre d'un déjeuner pris en restaurant administratif ou assimilé, et des repas du soir.

Le texte est adopté à l'unanimité moins une abstention.

➡ Concernant la campagne d'emploi, le vote du 9 octobre 2009 avait validé un poste mal libellé pour l'IUT en 18^{ème} section.

La modification adéquate est adoptée à l'unanimité.

➡ Il est nécessaire en second lieu de revoir le poste d'Histoire de l'art, initialement pressenti pour permettre l'expression d'une candidature qui ne peut au final réglementairement pas y postuler. La Directrice de l'UFR a proposé de remettre ce support à la disposition du CA.

En considération des suppressions réalisées ou des refus de création de postes en octobre, l'équipe présidentielle rappelle les possibilités : en arabe ou en langue et civilisation grecques.

M. PEBARTHE rappelle qu'il faut regarder les besoins pédagogiques selon des critères définis, qui ne sont pas d'ailleurs exclusivement des besoins d'enseignement.

M. FRANCE rappelle que le manque est avéré en grec.

Mme RIGAL-CELLARD relève pour sa part l'importance du recrutement en arabe, et à ce titre, l'évaluation AERES a d'ailleurs souligné le déficit d'IDEO en postes d'enseignants et en matière d'encadrement de la recherche.

M. PEBARTHE conclut le débat en analysant que le déficit est apparent en enseignement pour le grec, et en recherche pour l'arabe. Mais, selon lui, le grec est presque condamné dans le second degré, ce qui aura des conséquences en lettres mais aussi en histoire. Le poste de PR en langue grecque servirait donc plusieurs domaines.

M. BEYLOT rappelle que le choix avait été en tout état de cause douloureux.

La modification de la section en 8^{ème} (grec ancien) avec rattachement à l'équipe Ausonius est votée par 13 voix pour, 2 conseillers ne prenant pas part au vote, 2 conseillers s'abstenant, et 2 s'exprimant contre.

➡ Le vice-président du CEVU informe le CA que les nouveaux statuts du Service interuniversitaire de la médecine préventive et de la santé doivent être adoptés dans chaque CA d'établissement, le PRES n'étant pas à l'heure actuelle compétent en l'espèce.

Ces nouveaux statuts ne modifient pas radicalement l'existant.

Les statuts SIUMPS sont votés à l'unanimité moins une abstention.

➡ Le vice-président du CEVU demande un vote sur les propositions FSDIE retenues par le CEVU. Celles-ci présentent un réel intérêt pédagogique. L'ensemble du solde disponible n'est pas entièrement consommé.

Il ajoute que 126 400 euros abondent le budget 2010. Il précise que cette enveloppe est définie par l'arrêté en vigueur, fixant à 14 euros le prélèvement sur les droits étudiants.

Les demandes de financements FSDIE présentées sont adoptées à l'unanimité.

➡ M. PEBARTHE rappelle les échéances électorales importantes par correspondance pour le CTPU jusqu'au 14 février 2010.

Le Président indique que le matériel sera communiqué très rapidement.

Pour le CTPMSR, le scrutin aura lieu le 19 février 2010.

M. PEBARTHE insiste pour que le message soit porté le plus largement possible.

Le Président indique qu'il a demandé au service de l'intendance de l'université de veiller à la mise en place des panneaux pour la libre expression syndicale et qu'il engage personnellement l'ensemble des collègues à participer au vote.

La séance est levée à 13 H 00 par Monsieur le Président.

Le Président,

Patrice BRUN